

du 4 Septembre 1993

DECRET N° 93-404 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Portant Promotion au titre des années
1990 et 1992 de Monsieur MAMPOUYA Lambert,
Inspecteur Principal des Cadres de la Ca-
tégorie A, Hiérarchie I des Douanes.

(/ISAS :

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 59/178 du 21.8.59 portant Statut Commun du Per-
sonnel des Douanes ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198 du 5.7.62` relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiéar-
archie I ;

D.G.B.

Vu le décret n° 69/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisa-
tion des intérim des Ministres ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 93-403 /MFPRA-DGFP/DGCA/SAV. du 4 Septembre
1993 portant Inscription au tableau d'avancement au titre des années 1990 et
1992 de Monsieur MAMPOUYA Lambert, Inspecteur Principal des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Douanes ;

□ E C R E T E :

ARTICLE 1er - Monsieur MALFOUIN Lambert, Inspecteur Principal de 2ème échelon des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en service à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville, est promu au titre des années 1990 et 1992, aux échelons ci-après comme suit, ACC = néant :

ANNÉE 1990 -

- Au 3ème échelon indice I820 sp/c du 15 Novembre 1990

ANNÉE 1992 -

- Au 4ème échelon indice I950 sp/c du 15 Novembre 1992.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 15^e Novembre 1990, pour le 3ème échelon et du 15 Novembre 1992 pour le 4ème échelon, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./..

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Brazzaville, le 4 Septembre 1993

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOTO -

- Général Jacques Joachim YAMBEY MANGE -

APPLIQUÉS

- JORG	1
DGER/DGL	2
DGB	2
DGCF	2
DGD	2
INDUSTRIE	1
DOSSIER	3
B. ST/DGCA	3
SGG/DC	3